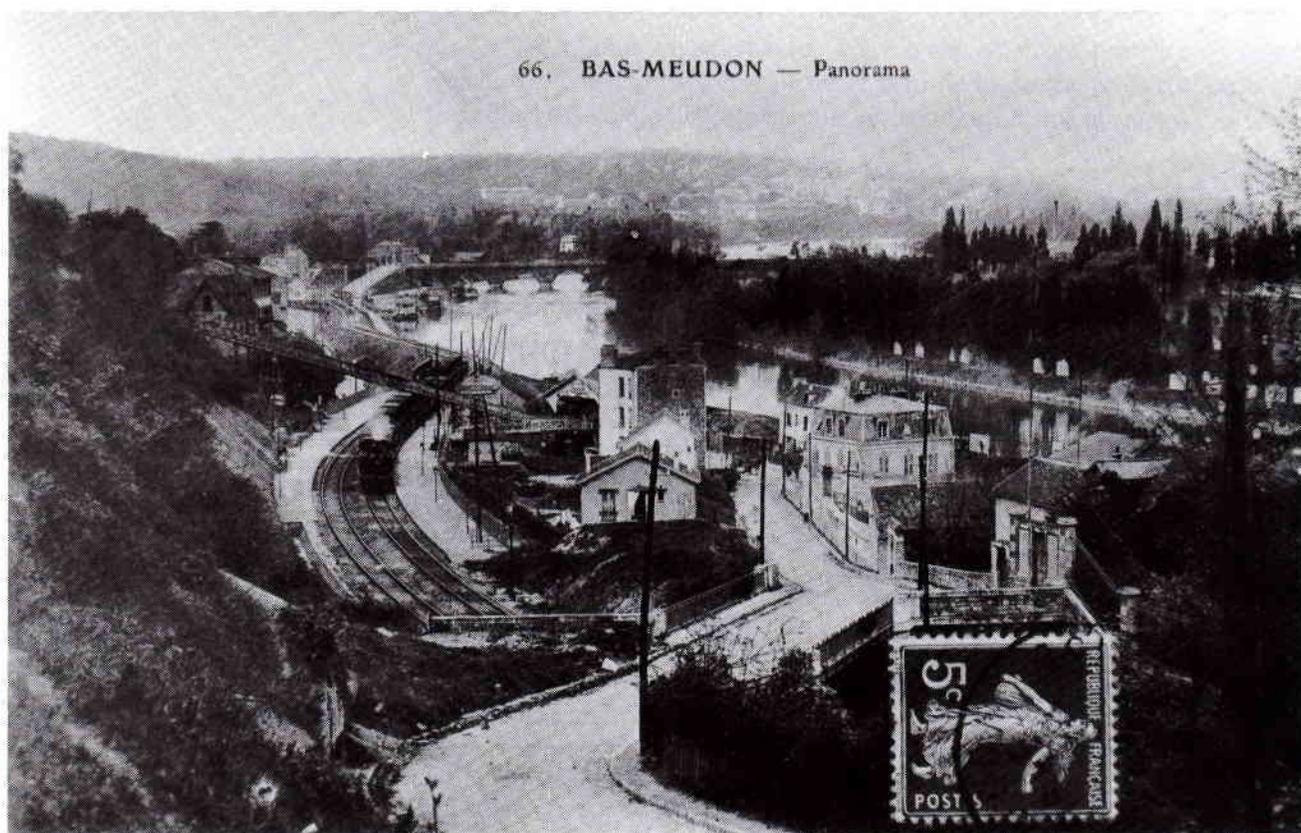


Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin N° 92

1997 - N° 1



Le Val-de-Seine entre Meudon et Saint-Cloud tel qu'il fut au début du vingtième siècle.
Que deviendra-t-il ?.....

SOMMAIRE

Avis sur le projet de schéma directeur du Val-de-Seine
Nouvelles brèves

p. 3
p. 11

TAPISSERIE
SIÈGES
CADEAUX
STORES
PAPIERS PEINTS

"Bellevue Décoration"

Maison fondée en 1926

J. DESCOUT

RIDEAUX
LITERIE
LUMINAIRES
CANAPÉS
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - Tél. 01 45 34 11 78 - Fax 01 45 34 94 06



**Francis
DAGORT**

Agent Général

*Un Conseiller
à votre service*

**TOUTES
ASSURANCES**

**•
Vie
Placements**

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON

© 01 45 34 16 13 - Fax 01 46 26 16 44

IMPRIMERIE **iR** TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion
92240 MALAKOFF

Tél. 01 47 36 29 45
Fax 01 47 36 88 76



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison...

l'artisanie

61, rue de la République
Tél. 01 46 26 71 57

MEUDON

Ouvert le DIMANCHE

AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR DU VAL-DE-SEINE

Le projet souligne à juste titre deux données fondamentales : l'intercommunalité est une nécessité pour valoriser les atouts des 6 communes; le site présente un intérêt exceptionnel.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon a pris connaissance avec grand intérêt du projet de Schéma Directeur du Val-de-Seine. Il se félicite de constater que les six communes concernées ont, à travers ce document public, manifesté concrètement leur volonté de définir ensemble leur avenir. Seule une démarche intercommunale permettra à ces communes de maîtriser les enjeux auxquels elles ont à faire face et d'assurer la cohérence nécessaire à leur développement harmonieux.

Le Comité marque aussi sa satisfaction de constater que la qualité du site, l'intérêt de sa situation géographique, le nombre et la valeur des témoins d'un riche passé historique, la présence de vastes espaces naturels ont été soulignés dans ce projet.

Ainsi, la qualité de l'analyse des atouts des 6 communes et la volonté affichée de réaliser effectivement l'intercommunalité devraient-elles être les garantes d'un avenir de qualité pour leurs habitants.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon présente ci-dessous au Syndicat mixte son avis en suivant le plan de la deuxième partie du document "Les objectifs de développement et les orientations d'aménagement".

Chapitre I : "Les conditions de logement et de travail de la population"

L'importance des constructions proposées n'est pas justifiée à Meudon.

L'estimation des nouvelles constructions pour satisfaire les objectifs de population retenus apparaît trop forte. Les besoins en logements sont surestimés en particulier à Meudon où, pour une augmentation de 600 habitants à l'horizon 2015, on prévoit la construction de 4 000 logements alors qu'à Issy-les-Moulineaux l'augmentation de population serait de 10 000 habitants et les nouvelles constructions de 11 500 logements. Les résultats obtenus étant très sensibles à une faible variation des paramètres choisis, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, qui estime qu'à Meudon la construction de 2 500 logements serait suffisante, demande que des études plus approfondies soient réalisées pour chaque commune.

Donner une place plus importante au logement des familles.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande que la priorité soit donnée à la réhabilitation des logements anciens et s'interroge sur l'importante augmentation prévue des logements vacants ainsi que sur la faible surface moyenne des nouveaux logements proposée (80 m² S.H.O.N.), en fort recul par rapport à celle des années 1980 (102 m² S.H.O.N. à Meudon). Le Comité suggère que soient étudiés des modes de construction permettant facilement des partitions et des regroupements de grands et petits appartements.

Dans une stratégie intercommunale forte en faveur de l'emploi, il faut :

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon considère comme prioritaire le maintien et le développement des emplois locaux.

maintenir et développer les emplois locaux,

Le Comité demande que des études approfondies soient conduites sur :

- les emplois liés au pôle scientifique international appelé à conforter et prendre en partie le relais d'un riche passé et d'un présent actif (C.N.R.S. - O.N.E.R.A. - C.N.E.T. - Pavillon de Breteuil - astronomie - aéronautique - automobile - télécommunications - ...).

- explorer des possibilités nouvelles liées à la science et aux loisirs.

- les emplois liés aux loisirs : navigation, visites, accueil, restauration, hôtellerie,... Le Val-de-Seine est en effet situé au centre d'un vaste bassin de population. Il est à proximité immédiate de Paris, premier centre mondial de congrès. Les richesses naturelles, architecturales, paysagères, artistiques, son histoire et son potentiel scientifique lui permettent de briguer un rôle important dans une activité non polluante et valorisante. A cet égard, compte tenu de l'actualité, le Comité observe qu'une installation du Musée de la Marine sur le petit bras de Seine, l'île Séguin et le Bas-Meudon trouverait sa place dans un site naturel prestigieux, non loin du musée Rodin, du musée national de la céramique de Sèvres et d'un futur musée de l'aérostation (Hangar Y) et de la recherche aéronautique (Grande Soufflerie).

Cette politique d'emploi, obligatoirement intercommunale, devrait s'intégrer dans une approche plus globale au niveau régional.

Chapitre II : "Un plan d'écologie urbaine"

1 - L'analyse

Une analyse fine et intéressante, ...

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon constate avec satisfaction que le projet de schéma directeur présente une analyse fine de l'environnement et du paysage qui, à la suite de nombreuses études (J.E. Roullier, A. Chemetoff, I.A.U.R.I.F., Mission Morelon,...), souligne parfaitement le caractère exceptionnel du site, ses différentes composantes, la richesse et la variété de son patrimoine bâti et naturel ainsi que son fort potentiel.

... des observations de qualité, ...

Le vaste amphithéâtre du méandre de la Seine, les coteaux verdoyants et boisés, le système des 3 îles, les grands axes qui structurent le paysage sont bien décrits.

La richesse du patrimoine naturel au delà du méandre de la Seine (massifs forestiers, différents milieux humides, et 8 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Z.N.I.E.F.F.)), est aussi, dans l'ensemble, bien signalée ainsi que la présence de vues et de panoramas insignes.

... des affirmations fortes :

« La richesse du patrimoine paysager et architectural offre un potentiel touristique de premier plan »

Les auteurs utilisent des expressions fortes :

"ces corniches d'où l'on voit, et sites vus, méritent doublement à ce titre d'être protégés"

"Le Val-de-Seine offre un ensemble unique de parcs et de jardins en proche banlieue, issu en grande partie de l'héritage des prestigieux parcs et châteaux des siècles passés"

« Le choix du parti d'aménagement des voies rive droite et rive gauche de Seine est déterminant »

"La création d'une continuité de promenades des rives de Seine et cycliste sur l'ensemble des 2 rives est nécessaire"

"Les horizons boisés délimitent le site du Val-de-Seine et lui donnent une échelle. Leur préservation est la garantie du maintien de l'équilibre entre le paysage urbain et le paysage végétal qui fait la qualité du Val-de-Seine".

De même, le patrimoine historique est mentionné, même si la liste reste à compléter et à préciser.

En conclusion de l'analyse du site, on reprendra une affirmation du projet de schéma directeur : "la richesse du patrimoine paysager et architectural offre un potentiel touristique de premier plan". **Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon considère que ce constat doit être retenu pour déterminer une orientation à laquelle il est fortement attaché.**

2 - La concrétisation

Des intentions louables qui conduisent à ...

Cette analyse conduit le projet de schéma directeur à formuler des intentions auxquelles le Comité souscrit (voir bulletins du Comité n°82, 83 et 87) : ouverture de la ville sur le fleuve, protection des berges, protection des coteaux, ouverture des berges à la promenade, ouverture des coteaux à la promenade,....

...une décision commune importante : réserver le petit bras de Seine aux loisirs nautiques ...

En conséquence, le projet de schéma directeur décide de réserver le petit bras de Seine entre la rive gauche et les îles de Monsieur, Séguin et Saint Germain aux loisirs nautiques. Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon se félicite de cette décision qui commande d'adapter l'aménagement de la rive gauche ainsi que celui de la rive sud de l'île Séguin à ce qui doit être une opération exemplaire d'ouverture de la ville sur le fleuve. A titre de comparaison, on citera que Paris a su, il y a un siècle, s'ouvrir aux espaces boisés de Boulogne et de Vincennes. **Dans cet esprit, il conviendra que la mise en valeur du petit bras de Seine soit conduite en étroite coordination avec celle des espaces boisés des coteaux et en vue d'une large ouverture au public.**

... malheureusement isolée.

A cet égard, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon s'étonne de constater que le projet de « Parc des Hauteurs (ou des Hautes-Rives) », intimement lié à l'espace de loisirs nautiques sur le petit bras de Seine, essentiel pour la mise en valeur des coteaux et leur ouverture au public, liaison entre la trame verte urbaine et la ceinture régionale, ne figure pas en tant que tel dans le projet de schéma directeur du Val-de-Seine.

Des incohérences

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon a relevé dans le projet de schéma directeur un certain nombre d'incohérences :

- l'intercommunalité est affirmée, mais peu d'applications concrètes sont retenues :

- une politique commune d'équipements sportifs n'est pas évoquée (quel est le devenir du stade des Fonceaux appartenant à Renault, du stade de Dassault, quid des terrains prévus à cet effet de longue date à l'O.N.E.R.A.?)

- certaines communes manquent d'espaces verts (Boulogne et Issy-les-Moulineaux par exemple), d'autres sont encore bien pourvues, aucune réalisation commune n'est envisagée (Parc des Hauteurs et berges de Seine), aucun passage sur la Seine n'est prévu.

Les relations avec les communes voisines sont ignorées

- aucune référence à Paris et aux Parisiens qui attendent du Val-de-Seine, à leur porte, autre chose qu'un comblement des vides encore existants dans le tissu urbain. Le Val-de-Seine doit renforcer la trame verte de la proche banlieue ouest en lui permettant de pénétrer dans Paris par le Bois de Boulogne, comme le montre le plan vert régional.

Une densification incompatible avec le maintien des qualités du site.

- la beauté du paysage est affirmée à maintes reprises, mais loin de prendre des mesures concrètes de mise en valeur, le projet de schéma directeur se limite à proposer une densification incompatible avec le maintien de la qualité des sites.

Le plan vert régional ignoré

- le SDRIF, le porter à connaissance de l'Etat, sont cités mais aucune décision concrète n'est prise pour respecter les prescriptions préfectorales. Le plan vert régional est quasiment ignoré alors que celui-ci mentionne le Val-de-Seine comme secteur stratégique ; c'est le seul endroit de la Région où il est possible d'établir une véritable continuité naturelle depuis la couronne rurale et la ceinture verte jusqu'à Paris intra muros par le Bois de Boulogne.

Une V.R.G.S. en surface est incompatible avec une ouverture réelle de la ville sur la Seine qui ne peut s'accommoder d'un trafic intense sur ...

...un « boulevard urbain » qui n'est qu'un habillage.

Des secteurs essentiels du site sont ignorés ou traités d'une manière incompatible avec les objectifs affichés de mise en valeur et de préservation :

- O.N.E.R.A., un site remarquable au fort potentiel touristique

- T.D.F., élément essentiel du Parc des Hauteurs et balcon boisé sur la Seine

- C.N.R.S. : un terrain important pour le Parc des Hauteurs, un hôtel à restaurer, une ouverture de Bellevue sur la Seine.

- Rodin : mise en valeur du parc et du musée.

- la nécessité de créer une promenade sur les rives de la Seine est affirmée, la création d'un espace de loisirs nautiques sur le petit bras de Seine est retenue. Ces options sont incompatibles avec la réalisation de voies rapides en surface. Destiné à écouler un trafic principalement de proximité, un véritable boulevard urbain limitant effectivement la vitesse à 50km/h s'accorde déjà mal avec des promenades sur ses bords ; a fortiori, un trafic de transit n'est acceptable qu'en souterrain. Or, le projet de schéma directeur du Val-de-Seine retient le principe de "deux fois deux voies" en surface appelés "boulevards urbains" pour écouler un trafic important d'automobiles et de camions le long de la Seine. **Seule une mise en souterrain de la V.R.G.S., là où la bande alluvionnaire est la plus étroite au pied de la colline abrupte de Bellevue-Brimborion, à l'image de ce qui a été réalisé pour la traversée du Parc André Citroën par la même voie, peut rendre compatibles base nautique, promenades, respect des sites et du fleuve avec le trafic de transit (voir infra : nuisances et chapitre IV "Déplacements").**

- la **Fondation Galliera** (Orphelinat), site exceptionnel en cours de classement, en lisière de forêt, avec des vues de qualité et des bâtiments de grand intérêt n'est pas mentionnée

- le **terrain de l'O.N.E.R.A., enclavé dans la forêt de Meudon**, site remarquable où figurent des bâtiments de première importance et relevant du patrimoine industriel notamment dans la perspective d'un développement du tourisme de proximité, n'est pas mentionné, sauf comme terrain à bâtir!

- le **terrain de T.D.F.** qui appartient à la butte de Brimboration est ignoré : extrémité ouest de la terrasse du Château de Bellevue, il **offre un somptueux panorama**. C'est de plus un terrain largement boisé, aujourd'hui libre de toute construction et qui conforte la Z.N.I.E.F.F. de Brimboration. Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon rappelle **l'importance stratégique de ce terrain, pièce essentielle du dispositif de protection des collines, mentionné explicitement dans le porter à connaissance préfectoral.**

- le **terrain du C.N.R.S.** doit être intégré au Parc des Hauteurs comme proposé par la Mission Morelon, notamment pour permettre la continuité des cheminements. Ce terrain, en cas de départ (non souhaité) du C.N.R.S., présente par ailleurs pour l'avenir une double opportunité : une reconquête naturelle de la colline (suivant les prescriptions du porter à connaissance) et une ouverture du village de Bellevue et de la Grande Perspective sur la Seine.

- **la colline de Rodin**

La création d'un parc public sur l'ex Z.A.C. Esplanades de Rodin est envisagée. Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande :

- l'aménagement d'un petit espace public naturel sur le balcon qui entoure le Musée Rodin. Ce balcon, qui offre un vaste panorama sur la forêt de Meudon, la Grande Terrasse, les collines de Bellevue, de Brimboration, de Sèvres, Saint-Cloud, le Mont Valérien, la Défense, la porte Maillot, la Seine, Montmartre, les buttes Chaumont et Monparnasse, assurerait par ailleurs une protection efficace du Musée Rodin et de son parc et les compléterait. Il participerait à une liaison piétonnière et cycliste entre la crête de la colline, le carrefour de la Ferme, Issy-les-Moulineaux et Clamart.

- l'aménagement d'un espace public d'accueil autour de l'entrée et de la sortie des carrières classées.

Ces deux petits espaces publics remplaceraient avantageusement le grand parc initialement prévu à mi-pente de la colline, emplacement qui resterait consacré aux activités.

Des oublis et des potentialités ignorées :

le projet de Parc des Hauteurs doit être réintégré dans le schéma directeur ...

... ainsi que les conditions de restauration de la Grande Perspective...

...et le potentiel présenté par le Val d'Arthelon..

...notamment le terrain de l'O.N.E.R.A. avec la Grande Soufflerie et le Hangar Y.

Prévoir un meilleur traitement des nuisances...

- Le Parc des Hauteurs (ou des Hautes-Rives)

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon s'inquiète de constater que le Parc des Hauteurs, répondant aux prescriptions du porter à connaissance de l'Etat et qui était inscrit dans les précédentes versions du projet, a été remplacé par un simple "parcours" dont le terme lui-même apparaît particulièrement réducteur. Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon réaffirme sa demande de voir développé le projet de Parc des Hauteurs tel qu'il avait été élaboré par la mission Morelon (voir bulletin n°83). Le Comité insiste vivement pour qu'il soit réinséré dans le schéma directeur et fasse l'objet d'une étude de faisabilité dans les meilleurs délais compte tenu des menaces présentées par certains projets immobiliers à l'étude (T.D.F. notamment).

- La Grande Perspective de Meudon.

Axe structurant majeur du Val-de-Seine, lien entre la trame verte urbaine et la couronne verte de l'Ile-de-France, la Grande Perspective de Meudon apparaît négligée :

- la restauration de sa partie centrale suppose un déménagement des terrains de sports prévu sur le terrain de l'O.N.E.R.A. : cela est incompatible avec le classement prévu de ce terrain en "secteur dense de mutation multifonctionnelle".
- la restructuration de sa partie nord (avenue Galliéni) et sa liaison avec le Parc des Hauteurs et la Seine ne sont pas mentionnées, ni la nécessité de renouveler et restructurer les plantations d'alignement pour les rendre cohérentes avec l'avenue du Château.

- Le Val d'Arthelon - O.N.E.R.A.

Le Val d'Arthelon, axe structurant naturel d'une commune éclatée en plusieurs "villages", doit être dans son ensemble une donnée fondamentale de l'urbanisme futur de ce secteur. Il doit aussi être un des éléments de l'ouverture de la rive gauche sur la Seine.

Le terrain de l'O.N.E.R.A., dont le caractère naturel au sein de la forêt a été particulièrement bien préservé, offre en amont la possibilité de faire renaître en partie le ru d'Arthelon, permettant de marier site, histoire des sciences et techniques et écologie en complément de la Z.N.I.E.F.F. de Chalais, "milieu humide remarquable".

Plus généralement, en ce qui concerne les espaces verts, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon constate que le projet de schéma directeur ne prévoit que très peu de réelles créations : les principaux projets mentionnés préexistaient aux travaux du schéma directeur.

- - l'assainissement.

Sans préjuger de la réalisation d'un tunnel réservoir sous la Seine, le Comité demande que le schéma directeur du Val-de-Seine intègre les dispositions de la loi sur l'eau qui prévoit que "le traitement des pollutions doit s'effectuer au plus près de la source des pollutions". Il propose la création de bassins de rétention des eaux pluviales sur les coteaux (à l'exemple de ce qui se fait à Meudon), la limitation de l'imperméabilisation des sols, la mise en réseau séparatif des nouveaux réseaux ainsi que la création de petites stations d'épuration.

- - le traitement des déchets

Le projet de schéma directeur prévoit le déplacement hautement souhaitable de l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux qui doit être

reconstruite en plusieurs tranches afin d'éviter des surcapacités. L'incinération devant rester la solution ultime de traitement, le Comité souhaite que le schéma directeur prévoit des méthodes substitutives plus écologiques et économiques telles que :

- une politique active de réduction à la source,
- la généralisation de la collecte sélective,
- la création de déchetteries de proximité,
- la création d'une ou plusieurs plateformes de compostage pour les déchets verts.

...notamment...

- - les nuisances phoniques dues aux survols des hélicoptères et à la circulation routière.

...des vols d'hélicoptères,...

En ce qui concerne le trafic des hélicoptères, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon se félicite vivement des principes énoncés dans le projet de schéma directeur ; il suggère d'ajouter la suppression immédiate du trafic de transit et, pendant le week-end, une limitation des vols aux urgences et à la sécurité.

...de la circulation routière...

En ce qui concerne la circulation automobile et des poids lourds, Meudon est traversé par 3 grands axes de transit : en périphérie par la V.R.G.S. et la N 118, en son centre par la route des Gardes D 181, considérée par le projet de schéma directeur comme l'une des plus bruyantes du secteur. La N 118, à caractéristiques autoroutières, est en mesure d'absorber la quasi-totalité du trafic de transit de la D 181. Quant à la V.R.G.S., pour les raisons exposées par ailleurs, elle doit faire l'objet d'un traitement en souterrain. Le report sur la V.R.G.S. de la circulation qui emprunte aujourd'hui la D 181 permettrait à celle-ci de rejoindre directement la N 118 et de diminuer très sensiblement le niveau sonore et le caractère dangereux de la route des Gardes. **L'enfouissement de la V.R.G.S. servirait ainsi deux objectifs : la reconquête des berges et celle du centre de Bellevue**, soumis aujourd'hui à une agression permanente par la circulation de transit. Le Comité demande que la « requalification » de la route des Gardes soit inscrite dans le schéma directeur.

... sur la V.R.G.S...

... et la route des Gardes.

Chapitre III : "Favoriser le rayonnement du Val-de-Seine et améliorer les conditions de vie des habitants"

La mémoire du site doit être un puissant facteur d'enracinement pour l'avenir des 6 communes.

S'il approuve les intentions affichées par le projet de schéma directeur, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande qu'une rubrique supplémentaire soit ajoutée concernant la "mémoire du site" dans les domaines historique, industriel, scientifique et artistique. Le Comité propose, sur l'ensemble du site, la création d'espaces muséologiques qui pourraient s'appuyer et s'articuler sur le Parc des Hauteurs :

- **histoire géologique du Bassin Parisien** en liaison directe avec les carrières classées de Meudon,
- **aérostation et techniques aéronautiques** (Hangar Y et Grande Soufflerie),
- **astronomie** (Château Neuf de Meudon),
- **céramique** (musée national de Sèvres),
- **sculpture** (musée national Rodin, fondation Arp, ...)
- **automobile** (Renault),
- **marine** (petit bras de Seine, îles Séguin et de Monsieur, Bas-Meudon),

On disposerait ainsi d'un ensemble de première importance mettant en relief et donnant une valeur d'usage au patrimoine existant.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande qu'une politique active de tourisme, s'appuyant sur un office intercommunal, soit étudiée à la fois pour mettre en valeur et faire connaître le patrimoine du Val-de-Seine mais aussi prendre les mesures de protection nécessaires (berges, faune, flore, plantations,...) afin, dès l'origine du projet, de prendre en compte et de gérer efficacement les conséquences d'une fréquentation accrue du site, en tout état de cause inéluctable. Le Val-de-Seine dispose d'un potentiel particulièrement riche pour développer un tourisme non seulement de proximité, mais aussi à caractère national voire international. Les expériences vécues par d'autres régions dans ce domaine montrent la **nécessité de conduire une démarche intercommunale structurée pour élaborer une véritable politique de tourisme, source de dynamisme économique, de création d'emplois et de ressources fiscales.**

Prévoir un traitement spécifique des limites des communes.

L'intercommunalité devrait se traduire par une étude particulièrement fine des limites entre les communes. Ces « frontières » doivent être des lieux de transition et de passage harmonieux où la personnalité de chaque commune doit s'exprimer dans le respect de la voisine. Constatant des réalisations récentes particulièrement affligeantes avenue de Verdun et carrefour de la Ferme et des projets isolés rue Marcel Allégot et avenue de la Division Leclerc, le Comité demande que la question du traitement des limites intercommunales soit prévu explicitement dans le schéma directeur.

Chapitre IV - "Organiser et faciliter les déplacements"

Des déclarations d'intention louables...

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon approuve les déclarations inscrites dans le projet de schéma directeur :

- "l'accroissement des capacités et la multiplication des réseaux de surface ne sont pas acceptables ;
- il est nécessaire d'évacuer et de canaliser le trafic de transit ;
- le trafic des voies de surface doit être sensiblement allégé ;
- la requalification des voies de surface doit être systématiquement engagée pour améliorer la qualité de la vie des riverains ;
- les transports en commun de proximité doivent être fortement favorisés."

...mais contredites.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon considère que le choix du parti d'aménagement en surface des voies rive droite et rive gauche est déterminant pour l'avenir du site. La volonté de créer une continuité de promenades piétonnes et cyclistes sur les berges de Seine, la décision d'aménager un vaste espace de loisirs nautiques et de détente sur et autour du petit bras de Seine, le souhait d'aménager une trame urbaine liée au fleuve le long de la Seine paraissent incompatibles avec la notion de "boulevard urbain" exprimée dans le projet de schéma directeur. La pression de la circulation automobile entre le centre de Paris, le boulevard périphérique, deux autoroutes, la Défense et les différentes communes du Val-de-Seine sera telle que les meilleurs engagements ne tiendront pas dans le temps. Outre les camions et les camionnettes qui seront exclus de MUSE, le premier tronçon de ce réseau souterrain amènera une forte circulation automobile sur la V.R.G.S. qui empêchera la reconquête des berges et l'ouverture de la ville sur le fleuve. En tout état de cause, on imagine difficilement de lier une opération écologique exemplaire à l'avenue de New-York ou au quai Anatole France ; ces "véritables boulevards urbains", dotés de feux tricolores et de passages pour piétons, sont totalement incompatibles avec des promenades en bords de Seine, le long d'une zone de détente nautique au sein d'un "paysage d'une qualité exceptionnelle". **Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon considère comme indispensable et prioritaire à tout autre aménagement l'enfouissement de la V.R.G.S. le long du petit bras de Seine puis entre l'île de Monsieur et le parc de Saint-Cloud, secteurs au moins**

Il est nécessaire d'enfourer la V.R.G.S. au droit du petit bras de Seine,...

aussi dignes d'intérêt pour les populations que le parc André Citroën à Paris. Le Comité rappelle que tout trafic de transit à travers l'île Séguin devra être empêché.

...et de définir un plan de circulations douces.

Le Comité demande l'inclusion dans le schéma directeur d'un plan global de circulations douces. Une étude complémentaire doit être engagée pour optimiser l'insertion du Tram Val-de-Seine dans le site et augmenter son périmètre d'attraction en améliorant en particulier les cheminements d'accès pour les piétons. Ces cheminements d'accès devraient être maillés avec les liaisons piétonnières entre le Parc des Hauteurs, les cheminements des bords de Seine, l'île Séguin et la rive droite.

En attendant l'éventualité d'un prolongement de la ligne de métro n°12, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon suggère la création d'une navette d'autobus entre la station mairie d'Issy et la gare du Bas-Meudon dès la mise en service du Tram Val-de-Seine.

Chapitre V : "Mettre en œuvre le schéma directeur"

Crédibiliser l'intercommunalité par des décisions précises et un mode de financement solidaire.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon constate que le projet de schéma directeur du Val-de-Seine après avoir exprimé une bonne compréhension du site, de ses composantes humaines, économiques, écologiques, énonce pour chacun des chapitres étudiés des objectifs intéressants mais le plus souvent très généraux qu'il serait nécessaire de préciser. Le Comité regrette que le projet de schéma directeur ait été limité à des intentions et que les aspects financiers concernant la gestion des grands espaces verts n'aient pas été abordés. Les espaces naturels, le paysage sont parmi les principaux atouts du Val-de-Seine ; la mise en valeur et la gestion de ce patrimoine commun destiné à être ouvert à tous doivent faire l'objet d'un financement intercommunal permettant de dépasser les égoïsmes naturels.

Concevoir un projet fédérateur.

La fermeture des ateliers Renault présente une opportunité unique : celle de concevoir un projet fédérateur pour l'ensemble du Val-de-Seine centré sur le fleuve, autour du méandre et de ses collines. Ce projet doit être à la dimension de la Région-Capitale. Déjà assez largement engagé par les études de J.E. Roullier et de la mission Morelon, ce projet n'est pas réellement abordé dans le document de présentation du schéma directeur.

Associer les habitants et tous les acteurs concernés.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon souhaite que l'étude de ce projet soit poursuivie dans les meilleurs délais avec, compte tenu des spécificités du Val-de-Seine, une large participation des habitants et aussi avec l'Etat, Renault et plus généralement tous les acteurs concernés.

Il suggère en particulier la création d'un groupe de réflexion travaillant sur la mise en valeur, voire l'extension, du capital existant propre à faire du Val-de-Seine un pôle d'attraction touristique reconnu et organisé.

Préserver l'avenir et laisser aux générations futures la possibilité de participer au projet.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande la création d'une instance de suivi incluant les associations. Le Comité suggère l'installation d'un centre d'information favorisant un dialogue permanent notamment pour l'aménagement des terrains Renault et des alentours. Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon considère qu'il serait souhaitable d'éviter la création brutale d'une "ville neuve" : tout en définissant des orientations et des choix, il convient de permettre aux générations futures de s'exprimer et de s'intégrer au processus de développement.

Le 25 novembre 1996

Le Conseil d'administration du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon a la très grande tristesse de faire part à tous les membres de l'association du décès de l'un d'entre eux, Monsieur Jacques HERLEDAN, survenu le 11 mars 1997.

Il prie son épouse, Marie-Thérèse HERLEDAN, membre du Bureau et du Conseil d'administration, bien connue pour ses articles parus dans le Bulletin, d'accepter ses très sincères condoléances et l'assure ainsi que toute sa famille de son amicale sympathie à l'occasion de cette épreuve particulièrement douloureuse.

NOUVELLES BRÈVES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale annuelle du 1er février 1997 a été ouverte par le président Gérard ADER vers 15 heures, dès que fut achevée l'inscription des participants et la remise de leurs bulletins de vote avec, éventuellement, ceux de leurs mandants.

Le président a introduit le premier point de l'ordre du jour en remerciant Madame MADIGNIER, chef du Service interdépartemental de l'O.N.F. et Monsieur HAYON, directeur-adjoint de l'environnement d'Ile-de-France, d'avoir bien voulu se rendre à son invitation et a souhaité la bienvenue aux professeurs et aux élèves de deuxième année de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles invités à venir présenter leurs travaux sur le parc de Chalais. Il expliqua qu'ayant assisté à l'Ecole du Paysage aux exposés de groupes d'élèves sur ce sujet, il lui avait paru que les projets présentés au jury méritaient d'être connus d'un plus grand nombre d'adhérents de notre association et que l'assemblée générale permettrait opportunément d'atteindre ce but en offrant à chaque équipe, diapositives à l'appui, d'exposer son projet en quelques minutes, l'affichage préalable de documents photographiques, dessins et plans ayant été conçu pour permettre au terme des présentations un échange de vues ou de questions entre élèves et auditeurs.

En introduction à ce premier point de l'ordre du jour : « Aménagement paysager du Parc de Chalais (terrain de l'O.N.E.R.A. et étang de Chalais) », la parole a été donnée tour à tour à Monsieur Georges FARHAT et à Monsieur Pascal CRIBIER, paysagistes et enseignants, ce qui leur permit de présenter ce site exceptionnel, mal connu des Meudonnais, puisqu'il ne leur est pas accessible et de faire une « visite guidée » grâce à des diapositives. Il avait été rappelé en quelques mots que l'Ecole forme des paysagistes c'est à dire des personnes capables d'exercer une réflexion sur un site, quelle qu'en soit la dimension, du jardin au territoire, afin d'assurer la coordination des aménagements destinés à la mise en valeur qui leur paraît la plus appropriée.

Les projets élaborés pour le Parc de Chalais se situent dans l'hypothèse de l'abandon par l'O.N.E.R.A. des terrains qui sont aujourd'hui la propriété de cet organisme, et prennent en compte, d'une part la réhabilitation de la Grande Perspective souhaitée par le Ministère de la Culture qui, elle aussi, suppose la disponibilité de ces terrains, en particulier pour y transférer les installations sportives actuellement enchassées dans la Perspective, d'autre part, l'équipement de bâtiments anciens et nouveaux destinés à réunir des services municipaux actuellement dispersés et plus ou moins bien installés.

Il convient de signaler que les enseignants ont tenu à souligner que le paysagiste (contrairement au Conservateur des Monuments Historiques) n'a pas pour mission de restituer à l'identique un site, fut-il prestigieux à une époque déterminée, mais d'intégrer à celui-ci de la façon la plus harmonieuse possible, les éléments qui en ont marqué l'évolution de manière significative. Ainsi les projets présentés pour le Parc de Chalais ont-ils tous, chacun à partir d'une idée directrice originale, retenu dans leur aménagement la Grande Soufflerie, les jardins familiaux, le Hangar Y et éventuellement certains des bâtiments actuels de l'O.N.E.R.A.

Au terme de ces considérations d'une grande portée, six projets d'élèves ont été présentés, chacun par un représentant de l'équipe qui en était l'auteur. Il serait trop abstrait et trop long de les rapporter ici mais il faut préciser qu'en plus de l'application des principes ci-dessus évoqués, ils intègrent un objectif spécifique à ce site qui est d'établir au maximum des liaisons très concrètes entre Meudon-la-Forêt et les autres parties de la commune.

Il était plus de seize heures lorsque le président remerciait les intervenants et invitait à une pause d'un quart d'heure pour permettre à l'assistance d'aller voir les panneaux documentaires et de discuter de leurs travaux avec les élèves et les professeurs de l'Ecole.

Vers 16h30 pouvait être ouverte la deuxième partie de la séance par l'appel du point suivant de l'ordre du jour :

Rapport moral et d'activité

Le Secrétaire Général, Jean REINACH, précise que le nombre d'adhérents est de 665, radiation faite de ceux qui n'ont pas payé la cotisation de 1995. Il rappelle la publication des trois bulletins annuels sur un total de 48 pages et énumère les différentes activités de l'année ; celles-ci ont fait l'objet d'avis adressés aux autorités administratives dont la publication dans le bulletin a donné complète information aux adhérents et, aussi, de rubriques diverses dans les « Nouvelles Brèves ». Toutefois l'énumération faite par Jean REINACH a comporté un point important de l'activité du Comité, celui des attributions de permis de construire, qui n'avait pas encore donné lieu à information en 1996. A ce propos a été évoquée une vigilance particulière de notre Conseil d'administration concernant un projet relatif à des constructions au 16-18 sentier des Buats, projet contesté par les habitants de ce quartier. Des échanges de lettres du président avec le Maire de Meudon et avec le promoteur ont finalement abouti, lors du dernier Conseil d'administration, sur proposition du Bureau, à donner mandat au président pour apporter un soutien aux requérants auprès du Tribunal Administratif sous la forme dite « d'intervention volontaire ».

Le Secrétaire Général a terminé son rapport en appelant à la mobilisation des adhérents pour le recrutement de nouveaux membres.

Rapport financier

La trésorière, Françoise REINACH, a commenté les comptes de l'exercice 1996 qu'elle a fait apparaître par projection sur l'écran. Chacun a pu suivre le détail des colonnes « recettes » et « dépenses ». Le total obtenu pour chaque colonne permet de constater un résultat bénéficiaire de 12 895,55 francs. La situation financière au 31-12-1996 est la suivante :

en caisse :	61 436,36 francs
dont : C.C.P. :	5 224,19 "
Crédit Mutuel :	56 212,17 "

Après avoir vivement remercié Jean et Françoise REINACH pour leur important travail, le président propose de reporter le vote d'approbation des rapports après le point suivant en sorte que, celui-ci donnant lieu à un vote, le dépouillement des bulletins puisse avoir lieu pendant l'examen des « questions diverses ».

Réélection du tiers sortant

Le tiers sortant est composé de Mesdames BRACHET, GAYRAL, LACHARME, REINACH, Messieurs BEGUE, BOCQUET, GUISLAIN, MARTRE, MITJAVILE, SABATIER. Tous ces administrateurs ont demandé la reconduction de leur mandat. Le bulletin de vote porte

cette liste sur laquelle chaque nom peut être conservé ou rayé.

Le président indique par ailleurs qu'un poste vacant est à pourvoir sur proposition du Conseil d'Administration. Celui-ci, tenu le 13 janvier, ayant été finalement en présence de deux candidates Mesdames COSSE et JOSSE, un autre candidat Monsieur AMAR ayant fait connaître juste avant le Conseil qu'il renonçait à se présenter, a retenu Madame Denise JOSSE par 16 voix, 13 voix étant allées à Madame Nathalie COSSE. Ainsi, seule candidate proposée à l'Assemblée Générale, Madame Denise JOSSE, dont le président rappelle les mérites, est invitée à se faire connaître de l'assistance.

Les bulletins de vote placés dans deux enveloppes séparées, l'une pour les rapports moral et financier, l'autre pour l'élection des administrateurs, sont recueillis séparément.

Questions diverses

1) La question d'une nouvelle banderole pour l'opération « Forêt propre » et de son emplacement est reportée en séance du Bureau, pour étude.

2) Intervention de Monsieur JEANCARD qui lance un appel pour une action soutenue et volontaire à propos de l'aménagement du Bas-Meudon. Il appelle tout particulièrement à lutter contre l'aménagement d'une voie autoroutière en surface et interroge pour savoir quelle instance intermédiaire pourrait parvenir à faire prévaloir le projet de route enterrée. Peu importe lui est-il répondu pourvu que l'on parvienne à se faire entendre des élus. Le président de l'association des résidents de la « Villa Brimboration », Monsieur René SIOT, intervient à son tour et souligne pour son association les deux points d'inquiétude concernant le Bas-Meudon : l'enfouissement ou non de la V.R.G.S. et la préservation du fleuve. Le président assure aux deux intervenants que le Comité de Sauvegarde des Sites est prêt à intervenir autant qu'il est possible sur ces deux points capitaux pour Meudon. Il faut aussi compter sur une action intercommunale puisque plusieurs communes sont concernées ; cet aspect des choses entraîne une réaction de scepticisme de Claude POILEVEY qui n'attend rien de la commune voisine d'Issy-les-Moulineaux passée maître dans le bétonnage intensif, ce qui vaut une réplique de Monsieur Bertrand SABOT, appréciée pour son humour, « il faudrait créer un Comité de Sauvegarde des Sites à Issy-les-Moulineaux ».

3) Michel RIOTTOT rappelle que l'opération « Forêt propre » aura lieu le 22 mars et se placera donc pendant le week-end national « France propre ». Il prévoit l'encadrement de 200 à 300 jeunes et pour cela insiste sur la nécessité de mobiliser beaucoup d'adultes.

Résultats des votes

Le dépouillement étant achevé les résultats des votes sont proclamés. Sur 180 votants présents ou représentés, 3 votes étant nuls, le nombre total de suffrages exprimés est de 177.

Le rapport moral est approuvé par 163 voix et le rapport financier par 176 voix.

Les administrateurs du tiers sortant ont obtenu : Madame BRACHET : 172 voix, Madame GAYRAL : 175 voix, Madame LACHARME : 166 voix, Madame REINACH : 145 voix, Monsieur BEGUE : 154 voix, Monsieur BOCQUET : 151 voix, Monsieur GUISLAIN : 166 voix, Monsieur MARTRE : 148 voix, Monsieur MITJAVILE : 160 voix, Monsieur SABATIER : 170 voix. Ils sont donc tous réélus.

Nouvel administrateur : Madame JOSSE : 168 voix ; élue.

La séance devait être levée après les applaudissements qui ont salué les résultats du scrutin. Cependant, Jean CREPEY a retenu l'assistance quelques instants en faisant observer qu'aux remerciements justifiés qui sont allés au secrétaire général et à la trésorière, il convenait d'associer la responsable du Bulletin dont l'élaboration requiert un travail non négligeable. Que Jean CREPEY veuille bien trouver ici l'expression de la reconnaissance de l'intéressée pour cette aimable intervention.

REMISE DE DÉCORATION

Le samedi 23 novembre dernier, près de deux cents personnes invitées par notre président pour assister à la remise de sa décoration de chevalier dans l'Ordre National du Mérite, se trouvaient regroupées vers 11 heures au carrefour du point terminal de la galerie d'entrée de la carrière Arnaudet et de la première galerie latérale. Là se trouvait une estrade improvisée, sous un éclairage qui avait guidé la progression de chacun depuis l'entrée et qui maintenant lui permettait de reconnaître l'assistance et de remarquer parmi elle la présence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Député des Hauts-de-Seine, de personnalités élues des localités voisines du département et aussi de présidents de diverses associations.

Dans son allocution d'une sobre élégance de laquelle l'humour n'était pas absent, le parrain du récipiendaire, Michel JANTZEN, chevalier de la Légion d'Honneur, sut trouver les mots justes pour évoquer les traits essentiels de la personnalité et de la carrière de Gérard ADER. Il avait rappelé auparavant que celui-ci avait été très tôt aux côtés des pères fondateurs du Comité de Sauvegarde des Sites que furent Charles GUILLAUD, Joseph HURE, Georges JULIEN-LAFERRIERE. En

terminant, ayant évoqué le « coup de foudre » de Gérard ADER pour Meudon qui le fit s'y installer avec son épouse, le jour même de son mariage, dans un appartement acquis la veille, Michel JANTZEN souligna l'engagement sans faille de notre président dans la vie associative, afin de défendre, au prix d'un lourd et persévérant travail, « les valeurs qui font le charme et l'intérêt de la vie à Meudon ». C'est sur ces mots que Michel JANTZEN épingla la croix du Mérite sur la poitrine du nouveau promu et lui donna l'accolade de rigueur. Des applaudissements nourris crépitérent alors sous les voûtes souterraines de la colline de Rodin.

Gérard ADER prit la parole à son tour. Après avoir remercié Messieurs GOSSE et PASINETTI de lui avoir permis d'organiser cette cérémonie en ce lieu si original, classé depuis 1986, et dont ils sont propriétaires, il exprima sa reconnaissance à Monsieur le Député des Hauts-de-Seine qui, ayant remarqué l'importance et la qualité des activités du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon avait souhaité honorer notre association en proposant au Ministre d'Etat, le nom de son président pour être le « porte-médaille » de la distinction honorifique aujourd'hui décernée. Les remerciements amicaux qui allèrent à Michel JANTZEN furent l'occasion pour Gérard ADER de préciser que le portrait élogieux dont il avait été l'objet était, selon lui, celui d'un président idéal qui réunirait les compétences de ses prédécesseurs et de ses proches collaborateurs.

Evitant de répéter l'historique déjà bien connu du Comité de Sauvegarde des Sites, l'orateur choisit délibérément pour thème de la dernière partie de son allocution, de mettre en valeur les caractéristiques du militant associatif. Ainsi est-il apparu que celui-ci est un personnage passionné pour la cause qu'il défend, un rêveur qui fait sienne la pensée de GOETHE selon laquelle « les rêves impossibles seront toujours, si nous le voulons, les réalités de demain ». Mais le militant est aussi un être de générosité, de ténacité et de fougue ; indépendant, il ne se laisse enfermer ni dans une catégorie, ni dans un système et, par là-même, il étonne parfois et dérange souvent, alors que sa motivation profonde est de servir les autres. C'est d'ailleurs bien ainsi que le ressent la population en France puisque, selon les sondages, elle place les associations au deuxième rang, après la famille, parmi les structures sociales auxquelles elle accorde sa confiance. Autre trait important de son caractère, le militant écoute les autres avec humilité et, estimant tenir cette attitude de sa famille, en particulier de ses parents, Gérard ADER les unit à tous les participants actifs des milieux associatifs auxquels il dédie la distinction dont il vient d'être l'objet.

Après les vifs applaudissements qui ont salué ce discours « engagé », Gérard ADER a reçu le cadeau qui lui était offert par les administrateurs du Comité de

Sauvegarde des Sites et un ouvrage remis par Claude LAVENIERE, vice-présidente d'Environnement 92, au nom de cette association. Ayant remercié les uns et les autres, il pria les invités de se diriger vers la galerie latérale où les attendaient les nourritures variées et savoureuses d'un lunch plantureux ; aussi était-il au moins 13h30 lorsque les derniers retrouvèrent la lumière du jour non sans avoir eu, pour la plupart, la curiosité de voir ou de revoir l'architecture majestueuse des galeries adjacentes largement éclairées.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Sous l'impulsion de Marie-Thérèse HERLEDAN agissant à Meudon en relais de Monsieur LE BAS, conservateur du patrimoine à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, plusieurs de nos adhérents ont apporté leur collaboration à la réalisation de l'inventaire patrimonial de notre ville. Tous ceux que la question intéresse seront heureux de savoir que le travail est achevé pour notre commune et que des dossiers très complets ont été réalisés pour chaque pièce répertoriée comme élément du patrimoine. Ces dossiers sont actuellement mis sous la forme de microfiches par le service compétent de la Direction du Patrimoine et, dès leur retour au service de Monsieur LE BAS, ils pourront être consultés sur rendez-vous à la Direction Régionale des Affaires Culturelles au Grand Palais, ce qui devrait être possible vers le mois de mai prochain.

Des lots de microfiches seront remis à Monsieur le Maire, à charge pour lui de les mettre en dépôt dans divers services de la ville comme les archives, le musée, les bibliothèques, où ils pourront être consultés.

Comme dans d'autres communes, une publication synthétique sur l'ensemble de cet inventaire pourrait éventuellement voir le jour à Meudon. Selon Monsieur LE BAS, des pourparlers sont en cours à ce sujet avec Monsieur Bertrand SABOT, maire-adjoint chargé des affaires culturelles.

DU « PARC DU VAL » A « PERCEVAL »

Par une lettre de son président, Monsieur Jacques LEMOINE, l'association de quartier, « le Parc du Val », sise 36, avenue du Maréchal Joffre à Meudon, nous a fait part de sa naissance en mai dernier. Celle-ci a été le fruit de deux projets d'immeubles situés l'un rue Henri Barbusse, l'autre avenue du Maréchal Joffre, projets que les habitants de l'ancien lotissement du parc de la gare ont estimé porter atteinte à leur environnement.

L'association, qui compte une centaine d'adhérents, s'est dotée d'un Bulletin d'information et de liaison « Le Perceval » dont le premier numéro a vu le jour en octobre dernier.

Ainsi, une fois de plus le quartier du Val manifeste sa personnalité et sa vitalité. Comment ne pas saluer sa nouvelle initiative destinée à lui permettre une action coordonnée et cohérente pour la protection du cadre de vie de ses habitants?

... EN PASSANT PAR « FLEURY-D'ARTHELON »

Il s'agit d'une association de quartier qui peut se réclamer d'une plus grande ancienneté que la précédente puisqu'elle a été créée en 1977. Présidée par Madame Janine CANIS, il convient simplement de la féliciter puisqu'elle a été récemment agréée par arrêté préfectoral en date du 28 juin 1996 au titre de la loi du 2 janvier 1995 sur la protection de l'environnement. Elle est donc, après le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon en 1978, la deuxième association de notre ville pouvant se prévaloir de cette distinction.

LE ROND-POINT DU BASSIN, UN AN APRÈS ...

Il y a tout juste un an, suite à l'émotion d'habitants de Bellevue qui avaient assisté au bouleversement du rond-point du Bassin sans en connaître la cause, une rubrique des « Nouvelles Brèves » (Bulletin n°89) était consacrée à ce sujet et expliquait la nécessité d'un important chantier puisqu'il s'agissait de l'installation en souterrain d'un bassin pouvant recueillir les eaux de ruissellement excédentaires lors de violentes précipitations et, éventuellement, de les refouler dans des collecteurs grâce à des pompes.

Depuis quelques mois les travaux sont achevés et la sereine ordonnance qui sied à ce jalon de l'avenue du 11 novembre est en passe d'être reconquise.

L'aménagement de la partie centrale diffère sensiblement du précédent qui évoquait une vasque circulaire à laquelle on aurait assigné le rôle d'une « jardinière » en la remplissant de terre et de plantations. Aujourd'hui, il s'agit d'un authentique parterre légèrement plus grand que le précédent en forme d'ellipse très peu aplatie. Il est limité par une bordure de grès d'une vingtaine de centimètres qu'entoure un trottoir de béton légèrement surélevé par rapport à la chaussée. La présence du bassin invisible se manifeste du côté ouest de deux manières : par un édicule d'environ 1m60 de haut sur 1m40 de large formant une sorte d'armoire dans laquelle se trouvent toutes les commandes électriques de la nouvelle installation et, au sol, par des regards (sept en tout) indispensables au contrôle des structures souterraines. Au stade actuel, l'esthétique du parterre peut paraître compromise. Cependant, quatre anciens beaux arbres sont présents ; ils ont été épargnés car ils se trouvaient dans la partie non excavée. Il s'agit d'un cèdre

de l'Himalaya au centre, d'un arbre de Judée, d'un bouleau et d'un résineux colonnaire du groupe des cyprès. Des massifs de fleurs non encore plantés sont délimités entre eux. Côté ouest, où le sol n'est épais que d'une quarantaine de centimètres au-dessus de la dalle du bassin, est prévu un massif d'iris et, aux abords du poste électrique, un massif arbustif destiné à le dissimuler au maximum. Bien sûr, nous sommes loin de l'élément décoratif qu'était le bassin situé dans le parc du Château de Bellevue, à l'extrémité du tapis vert déployé au delà de la grille et que seul le nom du lieu nous rappelle, mais il fallait concilier les impératifs techniques et la décoration urbaine.

L'aménagement est encore trop récent pour dire que le but est atteint ; il faut en effet avoir la patience d'attendre que la végétation joue le rôle que le service des jardins de la ville a le mérite de vouloir lui faire jouer et, à cet égard, même si des tâtonnements se révèlent nécessaires, le résultat devrait être à la mesure des espérances.

LE TRAMWAY DU VAL-DE-SEINE EN BONNE VOIE

En mai 1993, la ligne de chemin de fer reliant Issy-les-Moulineaux à Puteaux était définitivement fermée. Par un accord entre la S.N.C.F. et la R.A.T.P. une ligne de tramway gérée par la R.A.T.P. devait la remplacer et être prolongée de Puteaux à la Défense. Ce sont au total 11,3 kilomètres jalonnés par 13 stations qui, aux dernières nouvelles, doivent être ouverts aux usagers en juillet prochain selon un horaire d'été qui, à l'automne, fera place à un autre horaire, avec une fréquence d'un passage toutes les 5 minutes aux heures de pointe.

A Meudon, les deux arrêts du chemin de fer subsistent au même endroit, celui du Bas-Meudon dénommé « Meudon-sur-Seine », celui de Bellevue-Funiculaire devenant « Brimborion », sauf nouveaux baptêmes toujours possibles.

Qu'importe ! malgré un retard de la mise en service d'une année environ, en raison de difficultés survenues à Puteaux, le but va être bientôt atteint ; il permettra en retrouvant à Issy-Plaine la ligne C du R.E.R. de pénétrer dans Paris tandis qu'un changement à Puteaux permettra d'accéder aux communes de Suresnes, Saint-Cloud, Sèvres, Ville-d'Avray, Chaville, Viroflay, Versailles. Voilà une très bonne nouvelle pourvu que la fréquence élevée de passage du tramway, clé du succès de tous les transports en commun, soit au minimum maintenue telle qu'elle est actuellement prévue.

MEUDON-LA-FORÊT : L'INQUIÉTUDE

Notre Comité a été saisi par un certain nombre de ses membres habitant Meudon-la-Forêt d'un projet immobilier qui a fait l'objet d'une consultation officielle auprès de Maîtres d'ouvrage privés en décembre dernier. Il s'agirait de céder à un promoteur deux terrains municipaux de 12 600 m² compris entre l'église et la poste afin de construire une surface de 6 000 m² de logements contre la remise de volumes destinés à des équipements publics et comprenant notamment un marché sur 1 000 m², une médiathèque sur 800 m² et des locaux administratifs et de police dont un commissariat et une annexe de la police municipale. Si le projet suscite une certaine inquiétude c'est, semble-t-il, qu'en dépit des 150 places de parking prévues en sous-sol pour accompagner les 70 à 75 nouveaux logements, la circulation et le stationnement, déjà difficiles, risquent de s'aggraver par la densification accrue et la suppression des places disponibles pour le stationnement en dehors des jours de marché. Or il s'agit de la partie la plus fréquentée de Meudon-la-Forêt avec le centre commercial « Joli-Mai, la poste, l'église,...

Si la nécessité de certains nouveaux équipements collectifs paraît reconnue de tous, il semble qu'une concertation approfondie s'impose à leur sujet. C'est la raison pour laquelle notre Conseil d'administration a décidé de créer un groupe de travail spécifique animé par deux Forestois, Colette LACHARME et Pierre SABATIER.

POUR VOTRE AGENDA

Samedi 7 juin 1997 à 9h30 - VISITE GUIDÉE DE LA FORÊT

Thème : L'impact positif et négatif de l'homme sur la Forêt de Meudon

Visite commentée par Monsieur BONCORI, responsable O.N.F. de la forêt de Meudon

Rendez-vous : place Jules Janssen (entrée de la Terrasse de l'Observatoire)

Samedi 21 juin et samedi 27 septembre 1997 - VISITE DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN

Sous la direction de Monsieur Michel JANTZEN

(voir encart ci-joint)

Paulette GAYRAL

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 01 46 26 27 60 et 01 45 34 21 84

Le **Crédit Mutuel**

La banque et les assurances à la même adresse

22, rue de la République - 92190 MEUDON - Tél. 01 41 14 30 50

Crédit Mutuel
une banque à qui parler

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques
Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. 01 45 34 12 01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

MÉCANIQUE - TOLERIE
STATION SERVICE - VENTE

29-31, Boulevard des Nations-Unies
MEUDON - 01 46 26 45 50

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 francs